

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 162.155 , un actif net de D : 157.251 et un bénéfice de D : 3.855, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 16,81% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 11.248 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une plus-value de D : 5.226.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques :

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>126 782</u>	<u>145 578</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		126 782	145 578
Placements monétaires et disponibilités		<u>27 251</u>	<u>32 986</u>
Placements monétaires	5	27 251	32 986
Créances d'exploitation	6	<u>8 122</u>	<u>1 797</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>162 155</u></u>	<u><u>180 361</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	815	848
Autres créditeurs divers	8	4 089	1 817
TOTAL PASSIF		<u><u>4 904</u></u>	<u><u>2 665</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	157 729	178 023
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(478)	(327)
ACTIF NET		<u><u>157 251</u></u>	<u><u>177 696</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>162 155</u></u>	<u><u>180 361</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	4 466	4 656
Dividendes		4 466	4 656
Revenus des placements monétaires	11	524	460
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 990	5 115
Charges de gestion des placements	12	(5 298)	(5 345)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(308)	(230)
Autres charges	13	(182)	(181)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(490)	(411)
Régularisation du résultat d'exploitation		12	84
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(478)	(327)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(12)	(84)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 611	26 396
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		722	(25 854)
Frais de négociation de titres		(988)	(395)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 855	(265)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2015	<i>Année</i> 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>3 855</u>	<u>(265)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(490)	(411)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 611	26 396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	722	(25 854)
Frais de négociation de titres	(988)	(395)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(24 300)</u>	<u>(16 720)</u>
Souscriptions		
- Capital	287 091	217 700
- Régularisation des sommes non distribuables	11 715	(5 646)
- Régularisation des sommes distribuables	496	446
Rachats		
- Capital	(310 494)	(234 674)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 624)	5 816
- Régularisation des sommes distribuables	(484)	(363)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(20 445)</u>	<u>(16 985)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	177 696	194 681
En fin de l'exercice	157 251	177 696
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 567	1 716
En fin de l'exercice	1 361	1 567
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>115,541</u>	<u>113,399</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,89%</u>	<u>(0,05%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 126.782 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		138 410	126 782	80,62%
AIR LIQUIDE	66	21 440	9 862	6,27%
ATTIJARI BANK	643	13 247	15 451	9,83%
ATTIJARI LEASING	100	4 675	2 165	1,38%
BNA	1 000	13 300	11 058	7,03%
BIAT	205	14 180	15 216	9,68%
EURO-CYCLES	450	6 882	15 362	9,77%
HEXABYTE	700	7 237	4 556	2,90%
OFFICE PLAST	2 269	8 200	9 947	6,33%
SFBT	500	10 122	11 175	7,11%
SOMOCER	5 218	16 158	10 801	6,87%
SOTUVER	600	3 978	1 736	1,10%
STAR	74	11 841	11 493	7,31%
UADH	1 100	7 150	7 960	5,06%
TOTAL		138 410	126 782	80,62%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,19%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	161 817	(16 239)	145 578	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	143 279		143 279	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(166 686)		(166 686)	722
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuilles titres		4 611	4 611	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	138 410	(11 628)	126 782	722

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 27.251 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	27 113	27 251	17,33%
TOTAL	27 113	27 251	17,33%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			16,81%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 8.122, contre D : 1.797 au 31 décembre 2014 et englobe les sommes à encaisser sur les ventes de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 815 contre D : 848 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	593	617
Rémunération du dépositaire et distributeur	222	231
Total	<u>815</u>	<u>848</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.089, contre D: 1.817 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	14	15
Solde des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	1 786	1 802
Achats de titres à payer	2 191	-
Retenues à la source	98	-
Total	<u>4 089</u>	<u>1 817</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	178 023
Nombre de parts	1 567
Nombre de copropriétaires	57

Souscriptions réalisées

Montant	287 091
Nombre de parts émises	2 527
Nombre de copropriétaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(310 494)
Nombre de parts rachetées	(2 733)
Nombre de copropriétaires sortants	(21)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 611
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	722
Régularisation des sommes non distribuables	(952)
Frais de négociation de titres	(988)
Résultat incorporé à la V.L	(327)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	43

Capital au 31-12-2015

Montant	157 729
Nombre de parts	1 361
Nombre de copropriétaires	55

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.466, contre D : 4.656 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	4 466	4 656
TOTAL	4 466	4 656

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 524, contre D : 460 au 31 décembre 2014 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 5.298, contre D : 5.345 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	2 520	2 563
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 778	2 782
Total	<u>5 298</u>	<u>5 345</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 182, contre D : 181 au 31 décembre 2014, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	3,666	3,264	3,505	4,071	2,077
Charges de gestion des placements	(3,893)	(3,411)	(3,844)	(3,781)	(1,828)
Revenus net des placements	<u>(0,226)</u>	<u>(0,147)</u>	<u>0,339</u>	<u>0,291</u>	<u>0,249</u>
Autres charges	(0,134)	(0,116)	(0,149)	(0,195)	(0,094)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(0,360)</u>	<u>(0,262)</u>	<u>0,487</u>	<u>0,095</u>	<u>0,155</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	0,053	0,020	(0,097)	0,082
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(0,351)</u>	<u>(0,209)</u>	<u>(0,467)</u>	<u>0,002</u>	<u>0,237</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,388	16,845	(4,186)	(13,170)	(20,245)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,530	(16,499)	(12,912)	18,041	9,886
Frais de négociation de titres	(0,726)	(0,252)	(0,957)	(1,903)	(0,854)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>3,193</u>	<u>0,093</u>	<u>(18,056)</u>	<u>2,968</u>	<u>(11,212)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>2,832</u>	<u>(0,169)</u>	<u>(18,543)</u>	<u>3,063</u>	<u>(11,057)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>3,193</u>	<u>0,093</u>	<u>(18,056)</u>	<u>2,968</u>	<u>(11,212)</u>

Régularisation du résultat non distribuable	(0,699)	0,064	2,182	(5,922)	2,494
Sommes non distribuables de l'exercice	2,493	0,157	(15,874)	(2,954)	(8,718)
Valeur liquidative	115,541	113,399	113,450	129,793	132,749
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,40%	3,01%	3,16%	2,88%	1,33%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,10%	0,12%	0,15%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,31%)	(0,18%)	(0,38%)	0,00%	0,17%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.